Envoyé en préfecture le 30/07/2026
Reçu en préfecture le 30/07/2026
Publié le
ID : 029-212900955-20260727-2026_65_02-DE

Date de la convocation : 20 juillet 2026

Nombre de conseillers :
En exercice : 19
Présents : 15
Votants : 17

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

SEANCE DU 27 JUILLET 2026

Le 27 juillet de l'an deux mil vingt-six à dix-huit heures trente, le conseil municipal de la commune de Kersaint-Plabennec, dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire, à la mairie, sous la présidence de M. Patrice BOUCHER, maire.

Présents : M. BOUCHER Patrice, Mmes HELIES Karine et GUIANVARC'H Nathalie, M. L'HENAFF Ronan, Mmes BAINIER Nathalie et AVILA Cathy, MM. LE CHUITON Jean-Noël, DIVERRES Patrice, Mmes MAGUEREZ Corinne, TRIPIER Delphine, PETTON Laëtitia, MM. TREGUER Jean-François, GALLOU David, LAIZET Yann et Mme LOYER Sonia.
Absents excusés : Mme LE JEUNE Martine *(donne procuration à Mme TRIPIER Delphine*), M. COLLIN Anthony *(donne procuration à M. LAIZET Yann),* MM. DOS SANTOS Dominique et ABASQ Kévin.
Secrétaire de séance : Mme BAINIER Nathalie.

2026-65-02 – AVENANT N°2 A LA CONVENTION TERRITORIALE GLOBALE (CTG) – PROLONGATION DE LA CONVENTION JUSQU'AU 31 DECEMBRE 2027

Vu la Convention Territoriale Globale signée pour la période 2022-2026 ;
Vu le projet d'avenant n°2 portant prolongation de la CTG jusqu'au 31 décembre 2027 ;

La Communauté de communes du Pays des Abers, les 13 communes du territoire, la Caisse d'Allocations Familiales du Finistère et le Conseil départemental du Finistère ont signé une Convention Territoriale Globale (CTG) pour la période du 1er janvier 2022 au 31 décembre 2026.
Cette démarche partenariale vise à structurer et coordonner les politiques publiques en direction des familles, notamment dans les domaines de la petite enfance, de l'enfance, de la jeunesse, de la parentalité et des solidarités.
La convention repose sur quatre axes stratégiques :

- la place et l'engagement des jeunes ;
- l'accompagnement de toutes les familles ;
- l'espace ressource ;
- la solidarité.

Dans la perspective des élections municipales de mars 2026 et du renouvellement des exécutifs locaux, les partenaires réunis lors du comité de pilotage CTG du 11 décembre 2025 ont considéré qu'il convenait de prolonger d'une année la convention actuelle afin de permettre l'élaboration d'un nouveau projet territorial partagé dans des conditions optimales à compter de 2027.
Cette prolongation permettra également d'assurer la continuité des actions engagées et le maintien des financements liés à la CTG, notamment au titre des prestations de service et bonus territoire versés par la CAF.

Par ailleurs, l'année 2026 devra permettre aux partenaires de travailler collectivement à la mise en œuvre du Service Public de la Petite Enfance (SPPE), instauré au 1er janvier 2025, afin d'en préciser les enjeux, les modalités d'organisation et les moyens nécessaires à l'échelle du territoire.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité,

- Approuve l'avenant n°2 à la Convention Territoriale Globale prolongeant la convention jusqu'au 31 décembre 2027 ;
- Autorise Monsieur le maire à signer ledit avenant ainsi que tout document afférent.

Pour copie conforme au registre,
Kersaint Plabennec, le 27 juillet 2026

Le Maire,

Patrice BOUCHER

Le secrétaire de séance,

Nathalie BAINIER

Le Maire,
- informe que la présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif de Rennes – 3 contour Motte 35000 RENNES ou par Télérecours dans un délai de deux mois à compter de sa publication et de sa réception par le représentant de l'état.
- certifie sous sa responsabilité le caractère exécutoire de cet acte compte tenu de la transmission à la Préfecture de Quimper.